

## FICHE DE POSTE ACADÉMIQUE pour guider l'élaboration d'une lettre de mission

ET DE LA RECHERCHE	
Objet	Référent décrochage scolaire établissement
Profil	Le référent décrochage scolaire est un personnel permanent de l'établissement (collège, lycée), volontaire, nommé par le chef d'établissement parmi les membres du Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS) ou cellule de veille.  Il a une bonne connaissance du système éducatif et de ses enjeux, et des orientations nationales et académiques de la lutte contre le décrochage scolaire. Il a une vision d'ensemble du mode de fonctionnement des différentes instances (GPDS, FOQUALE, MLDS, PSAD).  Il a une bonne capacité d'analyser, de rédiger, de synthétiser et de travailler en équipe en respectant la confidentialité nécessaire.
Champ d'activités	Il intervient dans les champs de la persévérance scolaire, de la prévention et de la lutte contre le décrochage scolaire avec les équipes éducatives et pédagogiques de l'établissement. Il contribue de fait à la sécurisation des parcours de formation des jeunes tout au long de leur cursus.  Il exerce de manière prioritaire les missions suivantes :
Modalités d'exercice de la mission	Le référent décrochage scolaire exerce sa mission sous l'autorité du chef d'établissement. Les modalités d'exercice de la mission (emploi du temps, lieu, priorités, livrables, calendrier) sont précisées par le chef d'établissement sous la forme d'une lettre de mission. Le référent décrochage de l'établissement bénéficie de l'IMP correspondante.